



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION LA ROUSSE POUR
L'ORGANISATION DE TROIS
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 18
ET 19 JANVIER 2019**

**DÉCISION N° AU-18-361
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30 ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association La Rousse, représentée par Madame Catherine Drouillet, mandatée par Madame Véronique Pioline, dont le siège social est situé 11, rue des Haies – 75 020 Paris – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Micky & Addie », les vendredi 18 et samedi 19 janvier 2019, dont le coût total est fixé à 7 067,23 € (sept mille soixante sept euros et vingt-trois centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association La Rousse, représentée par Madame Catherine Drouillet, mandatée par Madame Véronique Pioline, dont le siège social est situé 11, rue des Haies – 75 020 Paris – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Micky & Addie », les vendredi 18 et samedi 19 janvier 2019, dont le coût total est fixé à 7 067,23 € (sept mille soixante sept euros et vingt-trois centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181126-lmc1H5779H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/11/2018 Date de Publication : 26/11/2018

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181126-lmc1H5779H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/11/2018
Date de Publication : 26/11/2018